MODE D'EMPLOI
pour la déclaration de revenus 2015

RAPPEL du calendrier de la campagne 2015

30 mars 2015 : Envoi des déclarations papier pour les non-résidents.

7 avril 2015 : Envoi des déclarations papier au niveau national.

15 avril 2015 : Ouverture des déclarations en ligne Télé-IR (www.impots.gouv.fr).

19 mai 2015 : Date limite de dépôt des déclarations papier.

9 juin 2015 : Date limite de déclaration en ligne.

Que devez-vous déclarer ?

Les pensions versées par l'Etat sont imposables et doivent faire l'objet d'une déclaration :
- du montant brut imposable ;
- de la retenue à la source (certains pensionnés ne sont pas assujettis à la retenue à la source).

Les montants seront indiqués en euros (€), sans décimales.

Pour vous aider dans vos démarches, le service Pensions de la trésorerie générale adresse, chaque année, aux pensionnés de l'Etat qui résident en Polynésie française, un document indiquant le montant imposable brut de l'année ainsi que, le cas échéant, le montant de la retenue à la source (voir 3 exemples ci-dessous) :

Référence des pensions imposables	Montant imposable de l'année	Pour information
Retraite civile Ref 12 345 67 891011 A	19 865	
	28 150	Retenue à la source 96
	33 742	Retenue à la source 468

Où adresser votre déclaration de revenus ?

Si vous n'optez pas pour la déclaration en ligne, il convient d'adresser votre déclaration à :

Service des impôts des particuliers non résidents
10, rue du Centre
TSA 10010
93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Fax : 00 - 33 - 1.57.33.81.03
Mél : sip.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Dans quelle situation êtes-vous ?

1er cas : C'est la première fois que vous déclarez vos revenus.

2e cas : Vous avez reçu votre déclaration papier pré-remplie.

3e cas : Vous avez déjà déclaré vos revenus sur format papier et vous optez, pour la première fois, pour la déclaration en ligne.

1er cas C'est la première fois que vous déclarez vos revenus

⚠ **L'imprimé 2042 ne sera disponible sur le site impots.gouv.fr que début mai 2015.**

① Rendez vous sur le site des impôts

1. Sur votre moteur de recherche, tapez « impots »,
2. puis cliquez sur le site « impots.gouv.fr ».

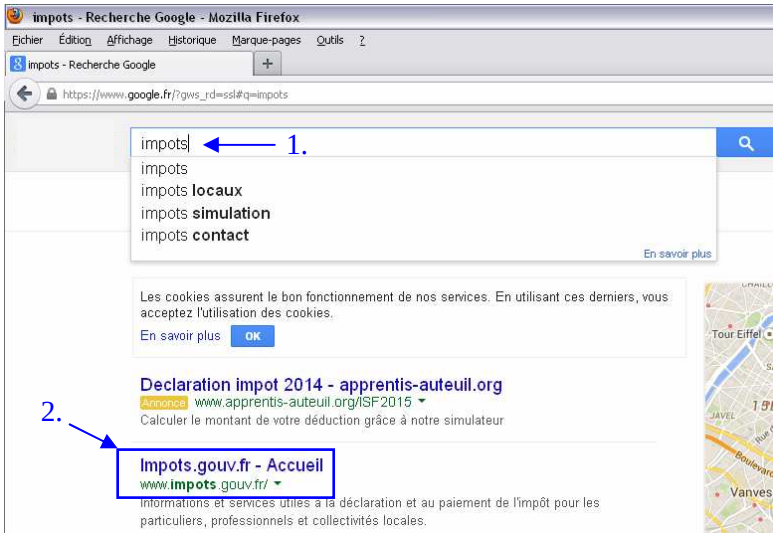
impots - Recherche Google - Mozilla Firefox
impots
1.
impots
impots locaux
impots simulation
impots contact
En savoir plus
Les cookies assurent le bon fonctionnement de nos services. En utilisant ces derniers, vous acceptez l'utilisation des cookies.
En savoir plus
OK
Declaration impot 2014 - apprentis-auteuil.org
Annonce www.apprentis-auteuil.org/ISF2015
Calculer le montant de votre déduction grâce à notre simulateur
2.
Impots.gouv.fr - Accueil
www.impots.gouv.fr/
Informations et services utiles à la déclaration et au paiement de l'impôt pour les particuliers, professionnels et collectivités locales.

② Sélectionnez l'onglet « Particuliers » → 4 onglets apparaîtront en dessous.

③ Cliquez sur « Impôt sur le revenu »

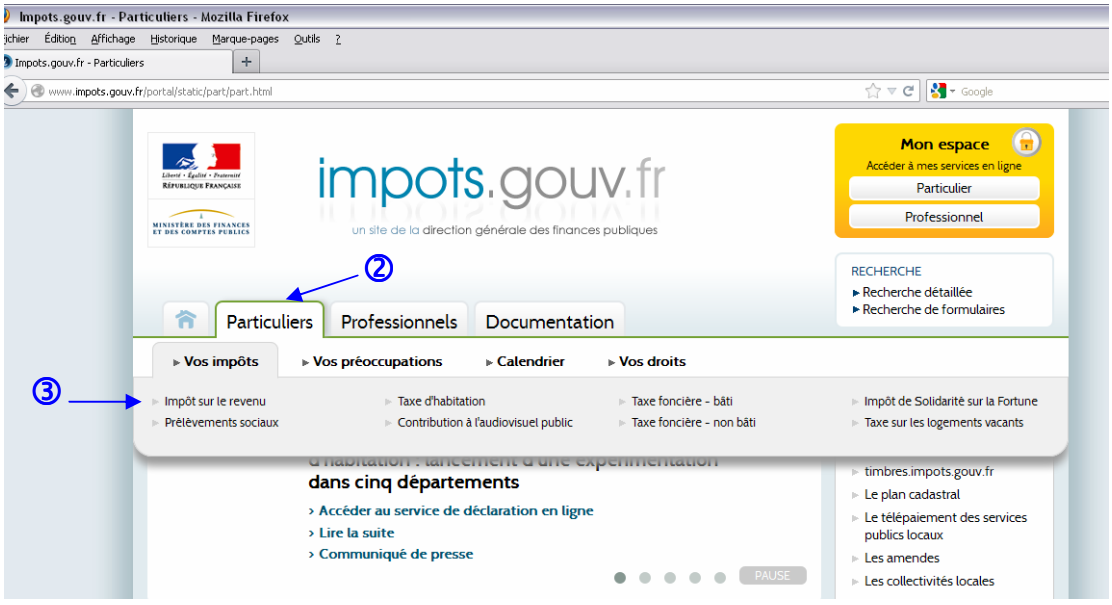

④ Cliquez sur « Recherche de formulaires »

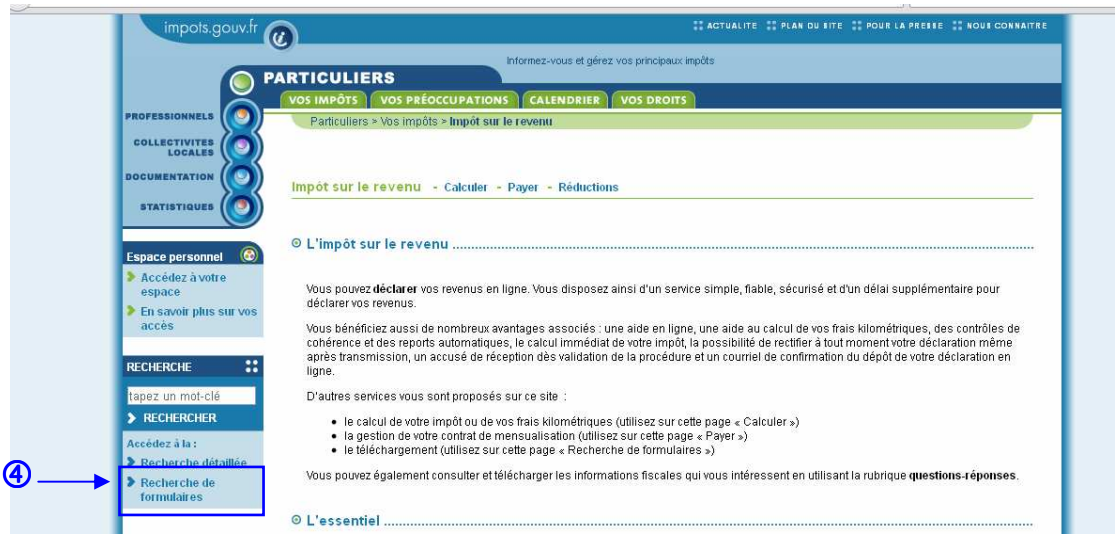
impots.gouv.fr
ACTUALITE
PLAN DU SITE
POUR LA PRESSE
NOUS CONNAITRE
Informez-vous et gérez vos principaux impôts
PARTICULIERS
VOS IMPÔTS
VOS PRÉOCCUPATIONS
CALENDRIER
VOS DROITS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITES LOCALES
DOCUMENTATION
STATISTIQUES
Particuliers > Vos impôts > Impôt sur le revenu
Impôt sur le revenu - Calculer - Payer - Réductions
L'impôt sur le revenu
Vous pouvez déclarer vos revenus en ligne. Vous disposez ainsi d'un service simple, fiable, sécurisé et d'un délai supplémentaire pour déclarer vos revenus.
Vous bénéficiez aussi de nombreux avantages associés : une aide en ligne, une aide au calcul de vos frais kilométriques, des contrôles de cohérence et des reports automatiques, le calcul immédiat de votre impôt, la possibilité de rectifier à tout moment votre déclaration même après transmission, un accusé de réception dès validation de la procédure et un courriel de confirmation du dépôt de votre déclaration en ligne.
D'autres services vous sont proposés sur ce site :
le calcul de votre impôt ou de vos frais kilométriques (utilisez sur cette page « Calculer »)
la gestion de votre contrat de mensualisation (utilisez sur cette page « Payer »)
le téléchargement (utilisez sur cette page « Recherche de formulaires »)
Vous pouvez également consulter et télécharger les informations fiscales qui vous intéressent en utilisant la rubrique questions-réponses.
L'essentiel
Espace personnel
Accédez à votre espace
En savoir plus sur vos accès
RECHERCHE
tapez un mot-clé
RECHERCHER
Accédez à la :
Recherche détaillée
Recherche de formulaires
④

⑤ Sélectionnez le formulaire

1. Tapez l'année.
2. Sélectionnez le type d'impôt « impôts sur le revenu » grâce à l'ascenseur.

⑥ Sélectionnez l'imprimé n° 2042

1. Lorsque la recherche est terminée, sélectionnez l'imprimé n° 2042.
2. Cliquez sur « OK ».
3. Patientez jusqu'à ce que le fichier pdf s'affiche.
4. Imprimer le document et compléter.

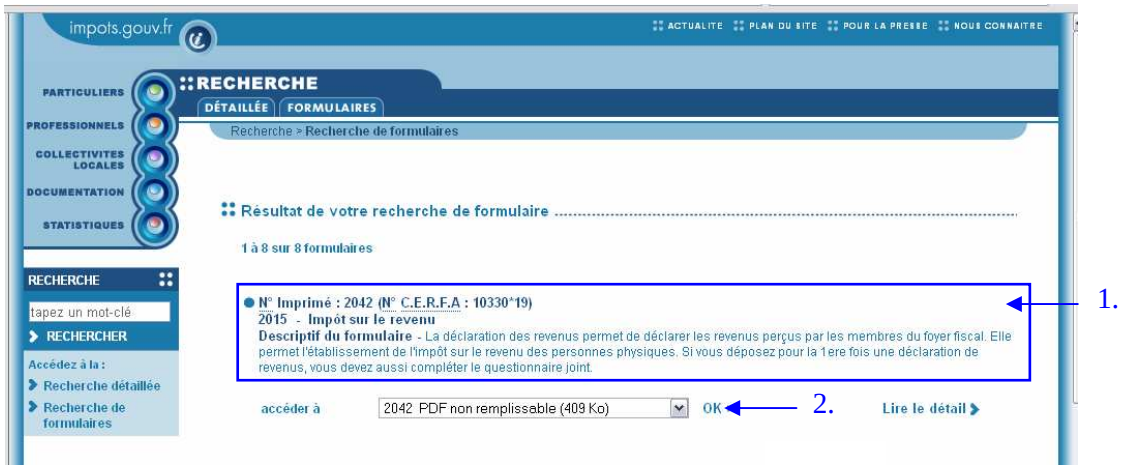
impots.gouv.fr
ACTUALITE
PLAN DU SITE
POUR LA PRESSE
NOUS CONNAITRE
RECHERCHE
DÉTAILLÉE
FORMULAIRES
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITES LOCALES
DOCUMENTATION
STATISTIQUES
Recherche > Recherche de formulaires
Résultat de votre recherche de formulaire
1 à 8 sur 8 formulaires
N° Imprimé : 2042 (N° C.E.R.F.A : 10330*19)
2015 - Impôt sur le revenu
Descriptif du formulaire - La déclaration des revenus permet de déclarer les revenus perçus par les membres du foyer fiscal. Elle permet l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Si vous déposez pour la 1ere fois une déclaration de revenus, vous devez aussi compléter le questionnaire joint.
accéder à
2042 PDF non remplissable (409 Ko)
OK
Lire le détail
1.
2.
RECHERCHE
tapez un mot-clé
RECHERCHER
Accédez à la :
Recherche détaillée
Recherche de formulaires

Après avoir téléchargé et imprimé le formulaire 2042, vous êtes invité à vous reporter au 2e cas du présent mode d'emploi (voir ci-après).

S'agissant d'un imprimé vierge, il conviendra également de vous identifier : état civil, adresse, personnes à charge, etc.

2e cas Vous avez reçu votre déclaration papier pré-remplie

① Vérifiez les informations pré-remplies

En cas d'erreur ou de changement (état civil, adresse, etc.), il convient de corriger les informations pré-remplies et de joindre un justificatif.

② Indiquez le montant brut imposable

Comme indiqué plus haut, chaque début d'année, le service Pensions vous communiquera le montant en euros. Il suffit de le reporter dans la cellule 1AS (voir ci-dessous).

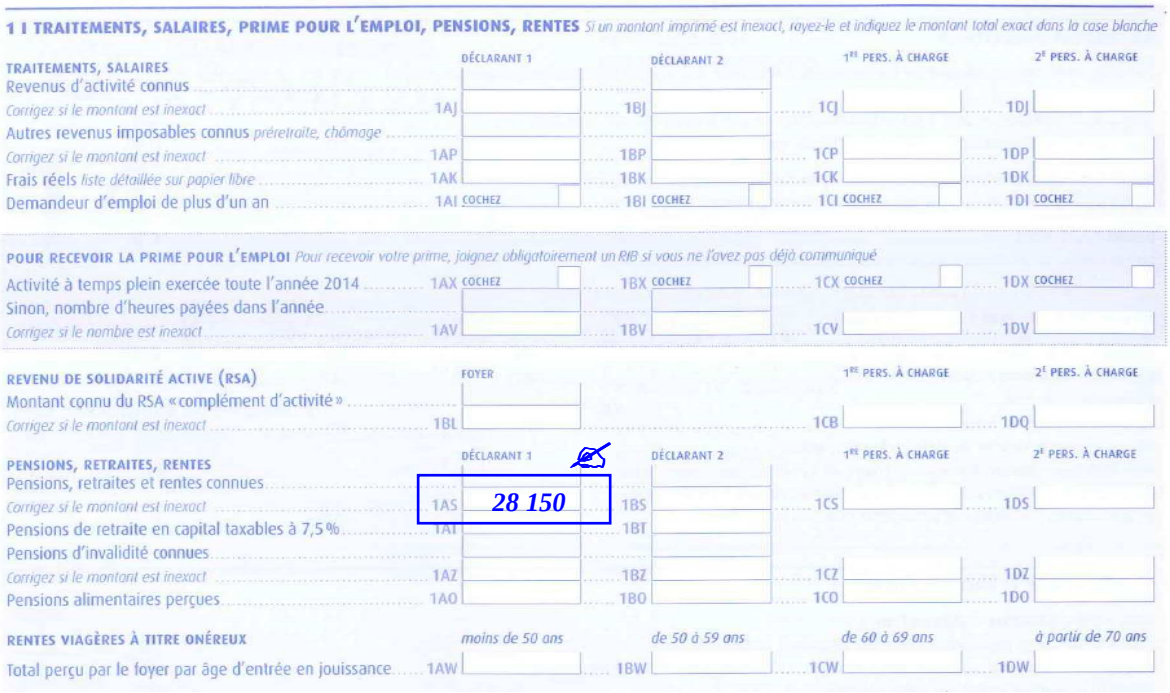

1 1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS, RENTES *Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche*

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1RE PERS. À CHARGE		2E PERS. À CHARGE	
TRAITEMENTS, SALAIRES									
Revenus d'activité connus									
Corrigez si le montant est inexact	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ		
Autres revenus imposables connus *préretraite, chômage*									
Corrigez si le montant est inexact	1AP		1BP		1CP		1DP		
Frais réels *liste détaillée sur papier libre*	1AK		1BK		1CK		1DK		
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1AI	COCHEZ	1BI	COCHEZ	1CI	COCHEZ	1DI	COCHEZ	
POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*									
Activité à temps plein exercée toute l'année 2014	1AX	COCHEZ	1BX	COCHEZ	1CX	COCHEZ	1DX	COCHEZ	
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année									
Corrigez si le nombre est inexact	1AV		1BV		1CV		1DV		
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)		FOYER				1RE PERS. À CHARGE		2E PERS. À CHARGE	
Montant connu du RSA « complément d'activité »									
Corrigez si le montant est inexact	1BL				1CB		1DQ		
PENSIONS, RETRAITES, RENTES		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1RE PERS. À CHARGE		2E PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites et rentes connues									
Corrigez si le montant est inexact	1AS	28 150	1BS		1CS		1DS		
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT						
Pensions d'invalidité connues									
Corrigez si le montant est inexact	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ		
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO		
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX		*moins de 50 ans*		*de 50 à 59 ans*		*de 60 à 69 ans*		*à partir de 70 ans*	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW		1BW		1CW		1DW		

③ Complétez le tableau relatif à la retenue à la source (annexe de l'imprimé 2041 E)

Le service Pensions de la trésorerie générale vous communiquera également le montant en euros de la retenue à la source, lequel devra être transcrit dans le tableau figurant à la dernière page de la notice 2041 E (téléchargeable sur le site www.impots.gouv.fr). Une fois complété, ce tableau devra obligatoirement être joint à la déclaration 2042. Voir exemple joint au présent mode d'emploi.

Si vous n'êtes pas assujetti à la retenue à la source, vous n'avez pas à compléter le tableau.

④ Indiquez le montant total de la retenue à la source (imprimé 2042)

Après avoir complété le tableau de l'imprimé 2041 E, il suffit de reporter le montant total dans la cellule 8TA de l'imprimé 2042 (voir ci-après).

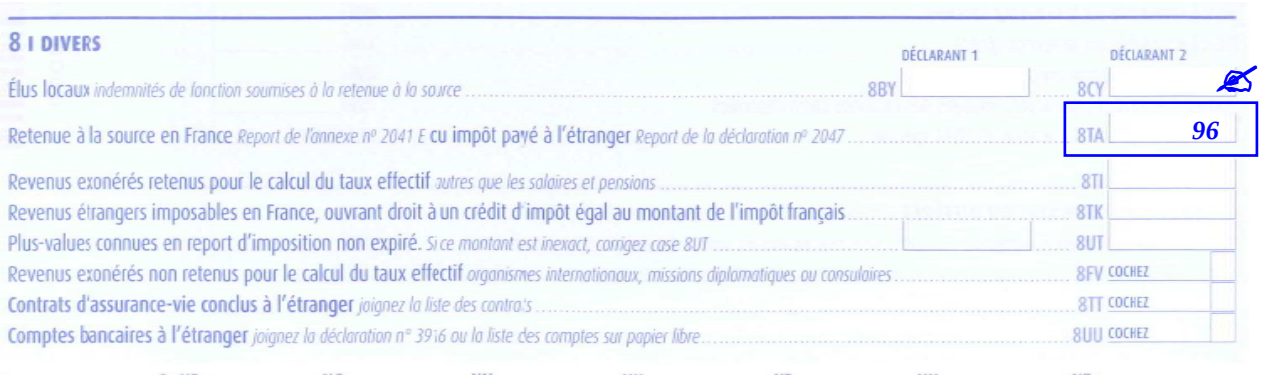
8 I DIVERS
DÉCLARANT 1
DÉCLARANT 2
Élus locaux indemnités de fonction soumises à la retenue à la source 8BY 8CY
Retenue à la source en France Report de l'annexe n° 2041 E cu impôt payé à l'étranger Report de la déclaration n° 2047 8TA 96
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions 8TI
Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français 8TK
Plus-values connues en report d'imposition non expiré. Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT 8UT
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires 8FV COCHEZ
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats 8TT COCHEZ
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre 8UU COCHEZ

⑤ Complétez la rubrique « Renseignements complémentaires » (imprimé 2042)

Les pensions versées à un résident de Polynésie française bénéficient d'une réfaction de 40 % sur leur montant brut. Afin de faciliter la prise en compte de cette réfaction, il convient d'inscrire, dans la rubrique « Renseignements complémentaires » de votre déclaration 2042, la mention « *Pension versée à un résident de Polynésie française* » (voir ci-dessous).

⑥ Expédiez votre déclaration

Une fois votre imprimé 2042 complété, expédiez-le au service des impôts des particuliers non résidents (voir adresse en page 1) accompagné (ou pas) du tableau sur la retenue à la source.

Vous recevrez, le moment venu, votre avis d'imposition.

3e cas Vous avez déjà déclaré vos revenus sur format papier et vous optez, pour la première fois, pour la déclaration en ligne

Vous ne pouvez déclarer en ligne sur le site www.impots.gouv.fr qu'à partir de la date d'ouverture de la campagne, soit le 15 avril 2015.

NOUVEAU!

Vous pouvez utiliser l'application « Impots.gouv » pour smartphone et tablette. Cette application est téléchargeable gratuitement sur Google Play, App Store ou Windows Phone Store.

① Connectez-vous sur le site www.impots.gouv.fr puis cliquez sur « Je déclare en ligne »

② Accédez à votre « espace » sécurisé

impots.gouv.fr
Mon espace
Particulier
Aide
J'accède avec mon mot de passe
Numéro fiscal
Votre numéro fiscal est composé de 13 chiffres.
Numéro fiscal oublié ?
Mot de passe
Mot de passe oublié ?
Valider
Pas encore de mot de passe ?
Vous pouvez vous connecter avec vos 3 identifiants habituels et créer votre mot de passe pour vos prochaines connexions.
Créer votre mot de passe

Vous retrouverez votre numéro fiscal (composé de 13 chiffres) sur votre dernier avis d'imposition.

Dans votre cas, vous ne disposez pas encore de mot de passe → cliquez sur « Créer votre mot de passe ».

③ Créer votre mot de passe

impots.gouv.fr
Mon espace
Particulier
Aide
J'accède avec mes identifiants
Numéro fiscal
Saisissez votre numéro fiscal à 13 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.
Numéro de déclarant en ligne
Saisissez votre numéro de déclarant en ligne à 7 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.
Revenu fiscal de référence
Saisissez le montant figurant sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.
Valider

Pour créer votre mot de passe, vous devrez compléter chaque cellule correspondant à vos identifiants, puis validez.

Vous retrouverez vos 3 identifiants sur votre déclaration de revenus pré-remplie et sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Votre mot de passe et votre adresse courriel peuvent bien sûr être modifiés à votre convenance en vous rendant à la rubrique « Mon profil » de votre espace sécurisé.

④ Complétez votre déclaration

Après avoir accédé à votre déclaration, il convient de compléter les cellules 1AS et 8TA des montants que vous avez à déclarer, comme indiqué dans le 2e cas du présent mode d'emploi.

⑤ Validez votre déclaration

N'oubliez pas de valider votre saisie.

Bon à savoir ... Vous avez la possibilité d'enregistrer votre saisie, sans pour autant la valider. Cela signifie que vous pouvez revenir sur votre déclaration à tout moment, apporter si besoin des corrections et valider seulement lorsque vous êtes sûr(e).

LE CONSEIL

Si vous disposez d'internet,
la déclaration en ligne est un moyen simple, rapide et sécurisé.